

Je ne voudrais pas attribuer tout le blâme au gouvernement libéral, mais dans le cas qui nous occupe, je le tiens responsable dans une certaine mesure. Si ce gouvernement avait collaboré avec le gouvernement du Crédit social de l'Alberta, il aurait pu faire quelque chose. Toutefois, nous voici en présence d'un état de choses qu'il faut quand même rectifier. Je ne sais si l'on peut se réjouir que le ministre de la Voirie de l'Alberta représente la région houillère de Drumheller. En 1960, il a dit qu'il appartenait au gouvernement fédéral de se grouiller et de vendre du charbon. Il est censé avoir fait cette déclaration publiée en mars 1960 par le *Herald* de Calgary. Je parle évidemment de M. Kovach, le représentant provincial de Pincher Creek, et je sais que cette déclaration piquera la curiosité de l'honorable député de Macleod. Au cours de la campagne électorale, M. Kovach a déclaré avoir entendu dire, à maintes reprises, que le Japon était en train de devenir un marché pour le charbon canadien; or, pas une seule tonne du charbon du Sud de l'Alberta n'a été écoulée sur ce marché. Ce matin, je consigne au compte rendu ce qui s'est passé, de même que la raison pour laquelle les hommes de Canmore et du Pas du Nid-de-Corbeau ont le genre d'emplois qui s'offre à eux depuis 1957.

Il y a encore un autre problème. Les députés créditistes se sont rendus à Drumheller où ils ont déclaré que l'on importait du charbon des États-Unis. Ils ont prétendu que vingt millions de tonnes de charbon avaient été importées par année. Il est vrai que du temps des libéraux, on a importé vingt millions de tonnes de charbon, mais nous avons diminué ces achats, car nous sommes convaincus que c'est chez nous que devrait se faire la transformation et que nous devrions développer nos propres industries. Les importations à provenance des États-Unis sont tombées à dix millions de tonnes.

J'aimerais tirer un point au clair. Parler des houillères de Drumheller, c'est parler d'un charbon mou bitumineux servant à la consommation domestique. Il ne faut pas le confondre avec le bitumineux et l'antracite que l'on importe ou le charbon à forte teneur en bitume, que l'on retire des mines du Pas du Nid-de-Corbeau. Ce charbon bitumineux n'est pas propre à être transformé en coke. Il ne peut servir à des fins industrielles. Par conséquent, le charbon importé des États-Unis ne nuit aucunement aux marchés du charbon de Drumheller, même s'il était économique de l'expédier dans l'Est. Ce charbon est un combustible domestique. Comme je

l'ai dit au début de mes observations, cependant, si on y applique les procédés scientifiques voulus, on peut le décomposer en de nombreux sous-produits. A vrai dire, tous les sous-produits du gaz naturel se retrouvent dans le charbon et, un jour, je le répète, il ne fait aucun doute qu'on l'emploiera pour produire du gaz naturel qui pourra être canalisé vers les centres industriels comme par le passé et utilisé dans l'industrie à Calgary et ailleurs en Alberta.

A propos de la mise en valeur de nos ressources—et le charbon constitue certes une ressource très importante du point de vue de l'énergie—on m'a pris violemment à partie lors du débat sur le bill concernant l'*Aurora Pipe Line*. En fait, je crois que le député d'Assiniboia—je regrette qu'il ne soit pas ici—a dit que j'étais un boucanier ou quelque chose d'approchant. Lorsqu'on veut mettre des ressources en valeur, il faut nécessairement mettre des sociétés sur pied, si l'on tient à avoir des industries. Ceci s'applique également à l'industrie houillère. Mais lorsque le député parle de boucaniers, je dois dire qu'à mon avis, un nouveau groupe fait son apparition sur la scène politique et que ces gens viennent de la Saskatchewan.

En ce qui concerne l'encouragement d'entreprises qui pourraient mettre sur pied une industrie, nous avons beaucoup entendu parler ces derniers temps d'un bill de la Saskatchewan qui a annulé certains contrats intéressant des droits miniers et pétroliers dans cette province. J'estime, pour ma part, que le gouvernement fédéral a pris la mesure qui s'imposait à cet égard, mais on constate et j'en suis convaincu—que les cultivateurs de la Saskatchewan ont été contraints de signer ces contrats. Mais, en raison des méthodes judiciaires, sans doute les tribunaux n'ont-ils pu aboutir à cette conclusion.

Bien entendu, les cours d'appel doivent s'en tenir à des points de fait, mais on s'aperçoit que le syndicat qui a accumulé ces contrats entretenait des relations très amicales avec certains de ces boucaniers. Quelques-uns des boucaniers font même partie du syndicat. Comme nous sommes en train d'étudier la mise en valeur des ressources du Canada, j'aimerais consigner au compte rendu un passage du contre-interrogatoire...

M. le président: A l'ordre! J'ai l'impression que le député s'éloigne de la question du charbon.

Des voix: Non!

M. le président: Je suis prêt à accepter les vues du comité à ce propos, mais j'ai l'impression que si le député continue dans la voie où il s'est engagé, il parlera bientôt d'autre chose que du charbon. Le poste dont la Chambre